

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

**RESTAURATEUR DE VEHICULES ANCÊTRES :  
TRAVAUX D'ELECTRICITE**

CODE DE L'UE : <b>25 15 05 U11 E1</b>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : <b>205</b>
---------------------------------------	---

**La présente demande émane du réseau :**

<input checked="" type="radio"/> Organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="radio"/> <del>Libre subventionné professionnel</del>
<input type="radio"/> <del>Officiel subventionné</del>	<input type="radio"/> <del>Libre subventionné non professionnel</del>

Identité du responsable du réseau : Monsieur DIDIER LETURCQ, Directeur général adjoint

Date et signature : .....

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (2 pages)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	<input checked="" type="checkbox"/> Du niveau inférieur	<input type="checkbox"/> <del>Du niveau supérieur</del>
de	<input checked="" type="checkbox"/> Transition	<input type="checkbox"/> <del>Qualification</del>

4. Acquis d'apprentissage : repris en annexe n° 3 (1 page)

5. Programme :

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (2 pages)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1 page)

7. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>	<u>Code fonction</u>
Laboratoire d'électricité automobile	CT	E	16	
Travaux pratiques d'électricité	PP	C	80	
<b><u>Part d'autonomie</u></b>		P	24	
Total des périodes			120	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 de : voir 8Ter

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

**ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD**

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 16 décembre 2019.....Signature :

# **RESTAURATEUR DE VEHICULES ANCÊTRES : TRAVAUX D'ELECTRICITE**

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. FINALITES GENERALES**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- **CONCOURIR** à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- **REPENDRE** aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. FINALITES PARTICULIERES**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'**ACQUERIR** des compétences techniques et des savoir-faire de base en électricité automobile ;
- d'**INTERVENIR** sur un véhicule automobile ancêtre selon un mode opératoire approprié en vue d'apporter les remédiations nécessaires à un problème électrique diagnostiqué ;
- de **NETTOYER**, d'**ENTRETENIR** et de **RANGER** son matériel et les produits utilisés ainsi que l'environnement de son lieu de travail ;
- de **DEVELOPPER** des compétences de communication professionnelle, d'observation, de réflexion technique et de **VEILLER** au respect des procédures.

# RESTAURATEUR DE VEHICULES ANCÊTRES : TRAVAUX D'ELECTRICITE

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 2.1. Capacités

#### En français,

- ◆ LIRE un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
  - ◆ LIRE couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
  - ◆ REpondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
  - ◆ Consulter des ouvrages de références familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières ;
- ◆ S'EXPRIMER oralement et par écrit :
  - ◆ PRODUIRE des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple mais clair ;

A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte.

L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation, les majuscules et l'écriture sera lisible.

#### En mathématiques,

- ◆ SAVOIR CALCULER :
  - ◆ MAITRISER le système de numération en base 10 ;
  - ◆ OPERER sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication, division) ;
  - ◆ CONNAITRE les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10 ;
  - ◆ PRENDRE une fraction d'un nombre ;
  - ◆ CALCULER un pourcentage d'un nombre ;
- ◆ SAVOIR STRUCTURER l'espace et ses composants :
  - ◆ RECONNAITRE et DIFFERENCIER les solides et les figures planes classiques ;
  - ◆ CALCULER le périmètre et l'aire de ces figures planes ;
  - ◆ CALCULER l'aire et le volume de ces solides ;

## **RESTAURATEUR DE VEHICULES ANCÊTRES : TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ**

- ◆ dans un plan donné, CONSTRUIRE une droite parallèle (perpendiculaire) à une droite donnée ;
  
- ◆ SAVOIR MESURER :
  - ◆ MESURER et CONSTRUIRE un angle à l'aide du rapporteur ;
  - ◆ PRATIQUER les conversions de mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité, de masse, de durée, de monnaie et d'angle (cas simples).

### **2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU :**

Le CEB.

# RESTAURATEUR DE VEHICULES ANCÊTRES : TRAVAUX D'ELECTRICITE

## 4. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

- *en disposant de la documentation appropriée (photos, vidéos, fiches techniques, catalogues de fabricants, ...) et des consignes figurant dans un cahier des charges,*
  - *en disposant du matériel approprié, de l'outillage spécifique et des produits utilisés pour des travaux de restauration de véhicules ancêtres,*
  - *en vue de préparer et de ranger son poste de travail et son environnement,*
  - *dans le respect des règles de la législation de la restauration de véhicules ancêtres, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, de manutention et de l'environnement,*
  - *dans le respect du temps imparti,*
  - *en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,*
  - *en développant des compétences de communication,*
- de DECRIRE et de SITUER un élément électrique sur un véhicule ancêtre ;
  - d'INTERVENIR, en tout ou en partie, sur un véhicule ancêtre en vue de répondre à un dysfonctionnement électrique constaté ;
  - de REDIGER une fiche d'intervention permettant de suivre l'évolution des travaux sur un véhicule ancêtre ;
  - de NETTOYER, d'ENTRETENIR, de RANGER son matériel et les produits utilisés ainsi que l'environnement de son poste de travail ;

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- le soin et la qualité du travail produit lors de l'intervention sur le véhicule ancêtre,
- l'exhaustivité des informations contenues dans la fiche d'intervention,
- la justification des connaissances technologiques dans la réalisation des travaux pratiques
- le respect des normes de sécurité, d'ergonomie, de manutention ainsi que le degré de propreté de son poste de travail.

# TRAVAUX D'ELECTRICITE

## 5. PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable :

- *en disposant de la documentation appropriée (photos, vidéos, fiches techniques, catalogues de fabricants, ...),*
- *en disposant du matériel approprié, de l'outillage spécifique et des produits utilisés pour des travaux de restauration de véhicules ancêtres,*
- *en vue de préparer et de ranger son poste de travail et son environnement,*
- *dans le respect des règles de la législation de la restauration de véhicules ancêtres, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, de manutention et de l'environnement,*
- *dans le respect du temps imparti,*
- *en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,*
- *en développant des compétences de communication,*

### 5.1. EN LABORATOIRE D'ELECTRICITE AUTOMOBILE :

- d'UTILISER les formules et les unités de base de l'électricité ;
- de CITER, de DECRIRE et d'EXPLIQUER les principaux équipements électriques et électroniques liés au fonctionnement d'un moteur thermique (alternateur, démarreur, allumage,...) ;
- d'IDENTIFIER les composants et les intervenants d'un circuit d'allumage ;
- de VERIFIER la production d'un courant continu et d'un courant alternatif sur un véhicule automobile ;
- d'UTILISER des ressources logicielles permettant une recherche documentaire relative aux véhicules ancêtres et de les SAUVEGARDER sur un support adéquat ;
- de DECODER les informations issues d'un système de diagnostic.

## 5.2. EN TRAVAUX PRATIQUES D'ELECTRICITE :

- d'APPLIQUER la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières pour travailler dans un garage automobile (protections individuelles, situations dangereuses, risques d'accident, charges pondéreuses,...) ;
- de DECODER les instructions et les consignes relatives aux précautions d'usage des produits utilisés, de les STOCKER et les RANGER dans les aires prévues ;
- de PREPARER, de VERIFIER et d'ENTRETENIR l'outillage nécessaire pour la mise en œuvre d'un travail demandé ;
- de SITUER les éléments électriques constitutifs d'un véhicule automobile ancêtre ;
- de DECRIRE les principaux circuits électriques d'un véhicule automobile ancêtre en vue d'EFFECTUER des mesures électriques avec un voltmètre, un ampèremètre, un ohmmètre,... ;
- d'EFFECTUER des travaux électriques élémentaires (remplacement d'une ampoule, d'un fusible, d'un témoin électrique, d'un ventilateur électrique, ... ) ;
- de DEPOSER, de REPOSER un organe électrique appartenant à un circuit électrique automobile d'un véhicule ancêtre en s'assurant de sa bonne fixation ;
- de NETTOYER, d'ENTRETENIR, de RANGER son matériel les produits utilisés ainsi que l'environnement de son poste de travail ;
- de REDIGER des fiches d'exploitation selon les modalités définies par le Conseil des études.
- d'UTILISER le système de diagnostic en vue d'obtenir des informations techniques.

## **RESTAURATEUR DE VEHICULES ANCÊTRES : TRAVAUX D'ELECTRICITE**

## **6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour le cours de « Travaux pratiques d'électricité », il est conseillé de travailler avec deux étudiants par poste de travail.

## **RESTAURATEUR DE VEHICULES ANCÊTRES : TRAVAUX D'ELECTRICITE**

### **7. CHARGE DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.